

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

Délibération n° 33/2025

L'an **deux mil vingt-quatre**

Le **25 du mois de avril**

Le Conseil Municipal de la commune de MILHAC-DE-NONTRON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des associations, sous la présidence de Monsieur Pascal MECHINEAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17/04/2025

PRESENTS : MECHINEAU Pascal, LIEGEOIS Daniel, BOUSSARIE Myriam, HISPIWACK Jean-Michel, JAMAIN Thomas, LAFORGE Françoise, MUCHERON Laurence, NAFTEUX Daniel,

PROCURATION : BURBAN Anne-Gaëlle à LAFORGE Françoise, BOUTELOUP Mireille à LIEGEOIS Daniel, TOUAT Jean-Claude à BOUSSARIE Myriam.

ABSENTS : CHEMIN Alexandra GARDILLOU Sophie, LAGARDE Lionel, LORENZO Manuel.

SECRETAIRE DE SEANCE : BOUSSARIE Myriam.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 8

Procurations : 3

Votants : 11

OBJET : CHOIX PRESTATAIRE POUR ACHAT FOUR BOULANGERIE

Monsieur le Maire rappelle que lors de l'établissement et du vote du budget 2025, le conseil municipal a approuvé la prévision de l'achat du four de boulangerie pour remplacer le four actuel énergivore mis en place en 2004 à l'ouverture de l'établissement.

L'objectif premier étant de réduire de manière importante la consommation d'énergie le seuil de gain étant évalué à 20%.

Il rappelle aussi que précédemment le conseil municipal a délibéré favorablement pour solliciter un accompagnement financier auprès de l'Etat (DETR 2025) ainsi qu'auprès du conseil départemental de la Dordogne, ce qui a été fait dans les meilleurs délais pour une inscription en CRTE 2025 (projet V de transition, de la commune) et dans le cadre de la contractualisation départementale.

Monsieur le Maire précise au conseil municipal qu'à ce jour aucune notification n'a été formulé de ces aides espérées. Que conformément au souhait unanime du conseil municipal il convient de lancer l'opération pour une mise en fabrication du matériel, qui sera mis en place en coordination avec l'artisan boulanger.

La commune a recueilli deux devis de ce matériel très spécialisé, il a été convenu de suivre le souhait technique de la part de l'utilisateur qui aura à œuvrer avec ce matériel plus de vingt ans, après examen

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mairie de MILHAC-DE-NONTRON

des deux devis et éclairé par l'appréciation de l'artisan boulanger. Le choix se porte donc sur la proposition fourniture et pose d'un four Fringand pour la somme de 68.400,00€ TTC.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- **Choisit** la proposition fourniture et pose d'un four Fringand pour la somme de 68.400,00€ TTC.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cet achat, et ce dans les meilleurs délais pour une mise en fabrication, pour garantir sa pose sans retard.

Pour extrait conforme au registre des délibérations
Du conseil municipal
Le Maire,
Pascal MECHINEAU



Copie certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission en sous-préfecture et de sa publication
Le Maire, Pascal MECHINEAU